

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 12 juin 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 juin 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, NICOLET Cédric, WINNINGER André.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU 6 mai 2019 (Serge Monnet)

Le conseil syndical valide l'Avant Projet Sommaire et autorise le dépôt du permis de construire pour la construction de l'extension de l'école. Le conseil retient la proposition de l'APAVE (5350 €) pour le bureau de contrôle.

Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit 29 mai 2019 (Hubert JUSTE)

Une première réunion sur le déploiement de la fibre optique à Amondans s'est tenue à Amancey. Le déploiement est prévu pendant l'année 2020. L'acheminement se fait comme le réseau téléphonique, donc en aérien pour Amondans. Lorsque les poteaux existants ne permettent pas de supporter les nouveaux câbles, ils sont normalement doublés, mais Amondans étant situé en secteur protégé, ils devraient être remplacés pour éviter la multiplication des poteaux dans le village. Une prise est prévue dans chaque habitation (avec une marge de 20 % de prises supplémentaires).

CCLL - Conseil communautaire du 29 mai 2019 (Hubert JUSTE)

Le conseil valide le projet de contrat de territoire Région / CCLL encadrant les subventions de la régions aux projets locaux. Le conseil adopte une motion contre la suppression d'un des 4 allers/retours Lausanne-Paris.

Environnement : le marché pour l'élaboration du SCOT (lot1) est attribué à la société URBICAND (134 000 € HT), et le lot 2 (évaluation environnementale) est attribué à la société EVEN CONSEIL (35 550 € HT). Le conseil valide la participation de la CCLL à la fruitière à énergie (3 parts sociales à 500 €).

Tourisme : Le conseil confie une mission d'étude sur la gestion des espaces touristiques et camping au groupement Parcours Conseil / TAJ pour un montant maximum de 24 040 € (selon options retenues). La gestion de la grignoterie Nautiloue est confiée à M. Alexandre Chanudet (min 1000 € de redevance, maximum 1400 € + 6 % du chiffre d'affaire).

Le conseil valide le plan de financement de la 3ème phase d'aménagement (signalétique) de la source du Lison/Nans-sous-Sainte-Anne.

Economie : le conseil valide les attributions d'aide aux entreprises (immobilier) suivantes : SCI Colnel-Tisserand (ZAE Combe Pernette) : 5000€, SAS Walter et Filles (Chennecey-Buillon) : 5000€.

Le conseil valide le plan de financement pour le transfert et l'aménagement de la ZAE d'Amancey par la CCLL (905 707 €). Le conseil valide le cahier des charges pour l'étude prospective sur la tuilerie de Malbrans et son plan de financement (4000€ à la charge de la CCLL).

Action sociale : le conseil valide une subvention de 600 000 € (répartie en 4 annuités) pour la restructuration de l'hôpital d'Ornans.

Socio-culturel : les conventions Ludothèque, Animation jeunesse du secteur Quingey et Relais Petite Enfance de Quingey sont renouvelées.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Accessibilité des bâtiments communaux: Les demandes de dérogation pour l'accessibilité des bâtiments communaux et les moyens de substitution mis en place ont été acceptés par les services de l'état.

TRANSFERT DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Le maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement d'Amondans, a dans sa délibération du 12 juin 2019 demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les chemins d'exploitation soient intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. Hubert JUSTE, adjoint, pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

Votants : 6 pour 0 contre 0 abstention.

DEMANDE DE MICHEL GURTNER – KIOSQUE NOËL RONCET

Monsieur Michel Gurtner a adressé un courrier au conseil municipal pour proposer qu'une plaque soit apposée à la mémoire de Noël Roncet sous le kiosque abri-bus de la place du Village dont il fut à l'initiative de la construction par les habitants du village entre 1977 et 1984.

Le conseil municipal est favorable à cette initiative. Une petite cérémonie pourra être organisée à cette occasion, et un vin d'honneur offert par la commune.

Votants : 6 pour 0 contre 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.